



COMPRENDRE VOTRE ACCOMPAGNEMENT EN SOINS

Quelles sont les modalités de visites de mes proches ?

A l'**hôpital**, les visites sont autorisées de **13 h 30 à 18 h**. Des dérogations à ces horaires peuvent être autorisées avec l'accord du médecin. Le patient est libre d'accepter ou de refuser des visites.

Toutefois, sur décision du médecin, les visites peuvent être limitées ou temporairement interdites en fonction de l'état de santé du patient. Si tel est le cas, le médecin pourra vous expliquer le bien-fondé de cette décision.

En **structure médico-sociale**, pour l'accompagnement des personnes handicapées et/ou des personnes âgées, les visites sont possibles entre **14 h et 17 h**

Au sein de chacune des structures est mis à disposition un **salon des familles** ou un **espace dédié pour accueillir vos proches**

Le parc de la Fondation et ses différents parcours (patrimoine, historique, arboré) est également en libre accès ainsi que la Cafétéria (Ouverture **tous les jours de 13 h 30 à 17 h**, week-end et jours fériés inclus et le jeudi, week-end et jours fériés de **9 h 30 à 12 h**).

Il est rigoureusement interdit de faire pénétrer dans l'hôpital des substances toxiques (drogues, alcool...) produits ou objets dangereux. Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement. La visite des jeunes enfants est déconseillée.

EN SAVOIR PLUS

- > Pendant votre séjour : Au quotidien
- > Famille/Proches : Vous venez rendre visite ou accompagner un patient/usager



FONDATION BON SAUVEUR
1 rue du Bon Sauveur - 22140 Bégard

☎ 02 96 45 20 10



CONTACTEZ-NOUS